

N°RH/2022/36**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	9 mai 2022	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	9 mai 2022	

Séance du 16 mai 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi seize mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Jean-Yves MESNY, pouvoir à M. Éric APFFEL
Mme Olga LIGault, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade et création d'un poste d'intervenant en informatique.

RH/2022/36

Conseil communautaire du

16 mai 2022

Objet : Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade et création d'un poste d'intervenant en informatique.

CONSIDERANT que chaque année le centre de gestion propose une liste d'agents pouvant être promus au grade supérieur, soit par ancienneté, soit sur inscription sur la liste d'aptitude lors de la réussite d'un concours ou examen professionnel,

CONSIDERANT les lignes de gestion établies par la collectivité,

CONSIDERANT les créations de postes auprès du centre de gestion,

Il est proposé pour l'année 2022, de nommer trois agents au grade supérieur, ayant l'ancienneté et un agent ayant réussi le concours de technicien principal de 2ème classe, inscrit sur liste d'aptitude depuis 2021. Ces agents donnent toute satisfaction dans leur mission.

Création d'emplois permanents à compter du 1er juin 2022 :

- Attaché hors classe à temps complet et de nommer par ancienneté le directeur des affaires financières.
- Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet, et de nommer par ancienneté un agent exerçant au sein du service juridique.
- Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet et de nommer par ancienneté l'agent responsable du relais petite enfance.
- Technicien principal de 2ème classe et de nommer sur liste d'aptitude suite à la réussite au concours, l'agent chargé du projet PCAET.

Ces modifications, préalable à la nomination, entraînent la suppression des emplois d'origines, et la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Création d'un poste d'intervenant

CONSIDERANT la nécessité d'avoir au sein des effectifs un intervenant dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie, il est proposé de créer un poste sur un quota de temps de travail de 10 heures mensuelles. L'agent nommé sera rémunéré sur l'indice majoré 419 du cadre d'emploi de catégorie A de la filière technique, dès le mois de mai 2022.

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** Monsieur le Président à créer les postes ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2022.

Communauté de communes
du Jovmien
Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET